

Définition et mesure

La population immigrée est définie, en premier lieu, comme étant la population née à l'étranger. De façon générale, la part de la population née à l'étranger est nettement plus importante que la part de ressortissants étrangers. On trouvera davantage d'informations sur l'origine et les caractéristiques de la population immigrée dans les pays de l'OCDE, ainsi que sur les sources des données, dans OCDE (2010). Les données issues de PISA 2009, utilisées ici pour examiner la situation scolaire des jeunes immigrés de 15 ans et de leurs parents, sont décrites plus loin avec l'indicateur SS3.

L'intégration des immigrés est un enjeu pour de nombreux gouvernements de l'OCDE, à la fois dans la perspective de l'emploi et parce que la non-intégration risque d'engendrer des tensions sociales. L'intégration des immigrés est un enjeu principalement en Europe occidentale. Pour certains pays de l'OCDE comme la Grèce, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie, où les populations sont attirées à l'étranger par de meilleures perspectives, l'enjeu est sans doute davantage celui de l'émigration – surtout concernant les jeunes et les personnes qualifiées.

En 2008, les pays de l'OCDE se trouvaient dans des situations très diverses du point de vue de l'ampleur de la population immigrée. Au total, en 2008, 12 % environ de la population des pays de l'OCDE était née à l'étranger. Dans les deux tiers des pays de l'OCDE, la population immigrée représentait plus de 10 % de la population totale (partie A, GE3.1). La part de la population née à l'étranger était particulièrement élevée au Luxembourg, en Israël, en Suisse, en Australie et en Nouvelle-Zélande, où la proportion est de plus d'une personne sur cinq. À l'inverse, la part de la population née à l'étranger est négligeable au Mexique, au Chili et en Turquie, qui sont tous des pays à niveau de revenu relativement faible.

La part de la population née à l'étranger a augmenté dans tous les pays de l'OCDE entre 1995 et 2008, sauf en Israël (partie B, GE3.2). L'augmentation a été importante en Irlande et en Espagne alors qu'en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, elle s'est située aux alentours ou en dessous de la moyenne de la

zone de l'OCDE. Israël a enregistré une nette contraction de la part de la population née à l'étranger, principalement du fait que les cohortes âgées, en Israël, comportaient une très forte proportion de personnes nées à l'étranger.

Les enfants d'immigrés représentent une part significative de la population jeune dans les pays de l'OCDE. La part des enfants d'immigrés est nettement supérieure au nombre des enfants nés à l'étranger (GE3.2). Au Luxembourg, en 2009, 57 % des jeunes de 15 ans avaient au moins un parent né à l'étranger. En Australie, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, au Canada et en Israël, plus d'un enfant sur trois a un parent immigré, et la proportion est d'un sur cinq pour 14 pays de l'OCDE au total. L'écart entre les deux populations d'enfants « immigrés » peut être important. Par exemple, en France, un enfant sur quatre âgé de 15 ans a au moins un parent immigré, mais un sur vingt seulement est né à l'étranger.

Sur la période 2000-09, la plupart des pays ont enregistré une augmentation de la proportion d'enfants ayant au moins un parent immigré, l'augmentation la plus forte – supérieure à 8 points de pourcentage – s'observant en Irlande, en Espagne et au Portugal (GE3.3). Dans certains pays – dont l'Allemagne, la Suisse et la Suède – le nombre des élèves nés à l'étranger a même baissé alors que le nombre d'élèves ayant des parents nés à l'étranger a augmenté.

Pour en savoir plus

OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris.

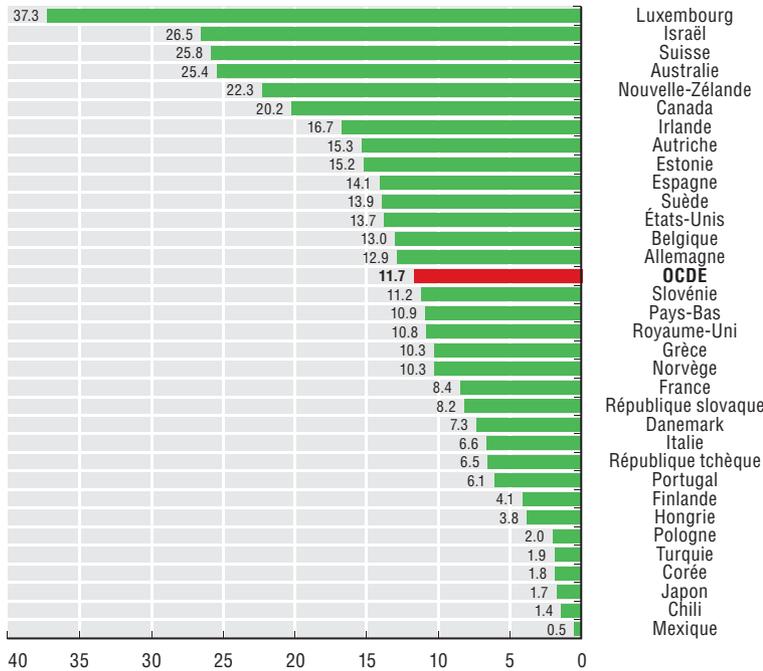
Notes des graphiques

Graphique GE3.1, partie A : Les données pour le Chili, l'Italie, le Japon et la Corée se rapportent à la population étrangère. 2000 pour le Mexique et la Turquie, 2001 pour la Grèce, 2002 pour le Chili et la Pologne, 2003 pour l'Allemagne, 2005 pour l'Estonie, 2007 pour la Belgique, la Hongrie, Israël et la Slovénie. Graphique GE3.1, partie B : La variation n'est pas connue pour le Chili, l'Estonie, la Grèce, la Pologne, la Slovénie et la Turquie. Variation sur la période 1995/2000 pour le Mexique, 1995/2003 pour l'Allemagne, 1995/2007 pour la Belgique, la Hongrie et Israël, 1996/2008 pour l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, 1998/2008 pour l'Autriche et la République tchèque, 1999/2008 pour la France et 2001/08 pour la République slovaque.

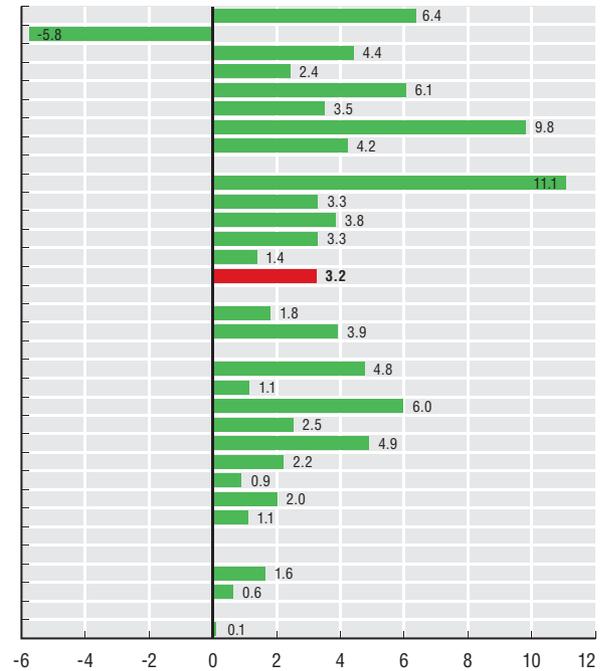
Les informations sur les données concernant Israël sont disponibles sur <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

GE3.1. La population née à l'étranger représente une importante minorité dans certains pays de l'OCDE et a augmenté sensiblement au cours des treize dernières années

Partie A. Population née à l'étranger, en pourcentage de la population totale, 2008 (ou dernière année disponible) (↘)

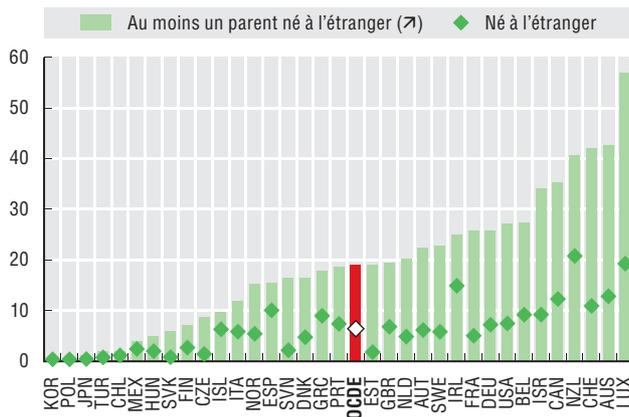


Partie B. Variation de la part de la population née à l'étranger (1995-2008), points de pourcentage



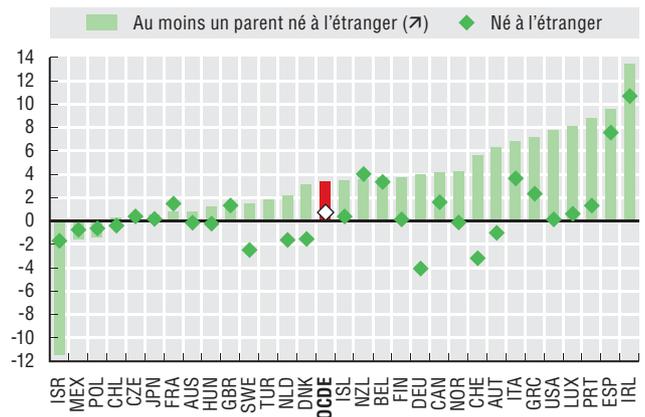
GE3.2. Un élève sur cinq (âgé de 15 ans) a au moins un parent né à l'étranger

Pourcentage des élèves âgés de 15 ans ayant au moins un parent né à l'étranger et pourcentage des élèves âgés de 15 ans nés à l'étranger, en 2009



GE3.3. Augmentation significative du nombre d'élèves (âgés de 15 ans) ayant au moins un parent né à l'étranger

Variation en points de pourcentage de la part des élèves âgés de 15 ans ayant au moins un parent né à l'étranger et des élèves âgés de 15 ans nés à l'étranger, 2000-09



Source : OCDE (2010), Perspectives des migrations internationales, Éditions OCDE, Paris (www.oecd.org/els/migrations/pmi). Base de données de l'OCDE sur la population et les statistiques vitales, Eurostat, Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Chili ; Bureau central de statistiques (CBS), Israël ; Division de la Population ONU ; OCDE, PISA 2000 et 2009 (www.pisa.oecd.org).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932382672>



Extrait de :
Society at a Glance 2011
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Migrations », dans *Society at a Glance 2011 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.